



Le Neuveglisien

Bulletin semestriel d'informations municipales N° 7

Editorial

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens

La date du 1er janvier 2017 correspond à notre entrée dans la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux. Voici 6 mois que cette mise en œuvre est effective. Le délégué de la Commune est Dominique Fradon. Quant à moi, le Président AUZOU m'a confié la Vice Présidence du Centre Intercommunal d'Action Sociale sur les 43 Communes membres. Cette intégration s'est déroulée dans de bonnes conditions, dans le respect mutuel et conformément aux engagements pris lors de la préparation en 2016.

Maintenant, place aux projets de territoires. Ce sont les « chantiers » du ScoT, à l'échelle du Pays de l'Isle ; du PLUi à l'échelle du Grand Périgueux. J'y prendrai toute ma part et défendrai les intérêts de la Commune et de ses habitants.

Pour Eglise Neuve de Vergt, ce sera aussi l'année d'un Agenda 21 local, de la construction de 3 logements locatifs, de la réalisation du lotissement de la Tenancie, de travaux dans les écoles (tableaux numériques) et de la dénomination des voies communales avec la numérotation des habitations.

Ceci pour vous dire que tout en travaillant le court terme, nous construisons la Commune de demain au service de ses habitants.

Vous savez pouvoir compter sur moi
Cordialement

Thierry NARDOU

Maire d'Eglise Neuve de Vergt et Conseiller départemental du Périgord central

À LA UNE

AGENDA 21



Mercredi 1er mars 2017 en soirée s'est tenue la première réunion publique pour lancer le projet d'agenda 21 relatif à l'élaboration d'un plan local de développement durable. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la municipalité de faire participer les habitants de la commune pour définir ensemble les plans d'actions susceptibles d'être mis en œuvre pour améliorer notre cadre de vie dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques.

L'association nationale « Notre Village », reconnue experte par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, va accompagner la commune dans cette démarche. En mars, un diagnostic a été réalisé sur la commune prenant en compte plus de 700 critères en lien avec les 5 finalités définies par le Ministère en faveur du développement durable. Ce diagnostic restitue les forces et les faiblesses de la commune et permet d'apprécier sa situation par rapport au développement durable. Ce document est consultable en ligne sur le site internet de la commune.

Un comité de pilotage s'est constitué, composé d'élus du conseil municipal et d'une dizaine d'habitants qui se sont spontanément proposés lors de la réunion publique du 1er mars. Une première réunion s'est tenue le mardi 6 juin en soirée avec pour objectif de construire et définir des actions visant à renforcer le développement de la commune dans les secteurs identifiés comme pouvant être améliorés. D'autres réunions suivront et un travail de synthèse permettra d'obtenir un programme d'actions en faveur du Développement Durable qui sera validé par la suite par le conseil municipal.

Samedi 28 janvier, le maire Thierry Nardou, avec son conseil municipal, a présenté ses vœux à la population en présence des maires des communes du Pays Vernois, de représentants de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et de la conseillère départementale Marie-Rose Veyssières. Il a récapitulé les faits marquants de l'année écoulée et évoqué les dossiers à venir avec notamment :



- les travaux de réhabilitation de trois logements dans le centre bourg,
- le renforcement et le maillage du réseau d'eau potable depuis le centre de soins jusqu'au carrefour avec la route de Chalagnac,
- la viabilisation du lotissement de la Tenancie (aménagement des accès et installation des énergies),
- le renforcement et l'enfouissement du réseau électrique de ce secteur par le SDE 24, l'installation d'un nouveau poste de transformation et l'enfouissement des lignes téléphoniques.

En conclusion, le maire a salué le travail du personnel communal et des bénévoles, ainsi que les actions des différentes associations. L'assistance, venue nombreuse, s'est retrouvée ensuite au pot de l'amitié près du buffet des petits fours réalisés par Jean Géraud.

En bref

Travaux sur le réseau d'eau potable



Une restructuration du réseau d'eau potable a été réalisée par la pose d'une nouvelle canalisation depuis le centre de soins situé dans le bourg jusqu'à l'intersection avec la route de Chalagnac. Au carrefour, le chantier est passé sous la route départementale en forage dirigé sans ouverture de tranchée.

Les branchements des riverains ont été repris sans aucun coût financier pour les usagers.

Le montant de ce chantier s'élève à 30 000 € entièrement financé par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Auvézère-Manoire.

Travaux et équipements divers



Aménagement d'une cour de récréation du périscolaire avec pose d'une clôture en grillage rigide

Goudronnage de la route des Combes



Déploiement de la fibre optique entre Chalagnac et Eglise Neuve de Vergt qui va permettre dans un premier temps « plus de débit » sur le réseau cuivre classique.



Acquisition d'une balayeuse autolaveuse pour le nettoyage des sols de la salle des fêtes



Budget 2017 sans augmentation de la fiscalité locale

Le budget 2017 s'établit à 483 395 Euros en fonctionnement avec une hausse conséquente par rapport à 2016 compte tenu des nouvelles compétences de la commune (école, périscolaire, voirie intercommunale) et à 592 550 Euros en investissement sans nouvel emprunt. Au sujet de l'investissement, 293 825 Euros sont consacrés en particulier à la rénovation des logements du bourg qui sont subventionnés à environ 70% (Etat, Département, Grand Périgueux).

Dans le cadre d'une harmonisation fiscale avec l'intercommunalité du Grand Périgueux, les nouveaux taux de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxes du foncier bâti et non bâti) ont été déterminés pour une neutralité et une stabilité des montants de l'impôt.



ÇA C'EST PASSÉ À EGLISE NEUVE DE VERGT

CHANDELEUR



Jeudi 2 février, jour de la chandeleur, les enfants de la garderie et quelques seniors de l'association Main d'Or se sont retrouvés autour de crêpes à la sortie des classes pour des échanges inter-générationnels. Jeudi 13 avril une nouvelle rencontre s'est tenue à l'occasion d'un loto.

DON DU SANG

Lundi 9 janvier, une soixantaine de personnes ont participé à la collecte de sang organisée à la salle des fêtes par l'établissement français du sang.

Prochaines dates à retenir : lundi 12 juin, lundi 4 septembre et lundi 6 novembre 2017.



ETAT CIVIL

Mariages

20/05/2017 Roberto, Carlos CHAVES GOMES
& Vânia MARQUES SIMOES
27/05/2017 Gaëtan, Christian CHAUMONT
& Audrey MOREAU

Naissances

02/01/2017 Chiara, Mary, Cathy BOSCHAT DOMURADO
27/01/2017 Elliott, Marin CHAUPRADE
04/02/2017 Simon JACQUET

Décès

27/02/2017 Patrick HERVOCHON

INFOS PRATIQUES

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Depuis le 1er juin, la mairie est ouverte au public les mardi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Autorisation préalable à la Sortie du Territoire français des mineurs (AST)

Cette AST sera matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (n° 15646*01) renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire. Ce formulaire est accessible sur le site www.service-public.fr.

Aucune démarche en préfecture ou en mairie n'est nécessaire. Les personnes concernées doivent produire elles-mêmes les documents nécessaires. Le passeport produit seul ne vaut plus autorisation.

Personnes Isolées

Vous vous sentez isolé(e) ? vous aimeriez avoir un peu de visite de temps en temps ? Pour parler, partager un café...

Un groupe de bénévoles s'est formé, à l'initiative de l'Espace de Vie Sociale – La CLE à vergt pour rendre des visites individuelles un peu partout sur le territoire de nos petites communes rurales.

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à vous manifester en mairie ou directement auprès de Laetitia : Tel :05 53 05 75 44.

L'équipe de bénévoles recherche aussi d'autres visiteurs volontaires.

Recensement des jeunes de 16 ans



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Nouvelles modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI)

Depuis le 15 mars 2017, les demandes de CNI sont désormais recueillies dans l'une des 17 mairies du département équipées d'un dispositif de numérisation des pièces du dossier et la prise des empreintes par le biais d'un capteur comme pour le passeport. Coulounieix-chamiers, Périgueux, Boulazac Isle Manoire, Saint Astier, sont les communes équipées le plus proche d'Eglise Neuve de Vergt. **Néanmoins, la mairie d'Eglise Neuve de Vergt pourra vous aider à remplir votre demande par informatique.**

Nouveau gestionnaire de distribution d'eau potable

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) des vallées Auvézère Manoire dont la commune dépend a décidé de confier la gestion de son service public de distribution d'eau potable à la société AGUR en remplacement de VEOLIA à compter du 1er avril 2017. **Désormais, pour tout renseignement concernant la distribution de l'eau potable (facturation, fuite,...) il convient de s'adresser à la société AGUR : Tel 09 69 39 40 00.**

Le Neugeglisien : Bulletin semestriel des informations municipales de la commune d'Eglise Neuve de Vergt

Bulletin N° 7 - Dépôt légal : juin 2017

Responsable de la publication : Thierry NARDOU

Imprimerie : A.P.R.S. Mandela 05 53 53 19 51